

## Un logement pour tous, et pour tous un droit effectif

**L'Abbé Pierre a disparu. Restent la misère et le mal logement qu'il combattait, mais aussi les associations qu'il a impulsées... Alors que certains campements des Enfants de Don Quichotte persistent, alors que le parlement s'apprête à adopter une loi sur le "droit au logement opposable", Fati Bouaroua, directeur régional de la fondation Abbé Pierre, fait le point sur la situation en PACA.**

Ces dernières semaines, les médias ont mis en lumière la situation des sans-abris et des mal-logés. L'invitation, d'une petite association mal connue jusqu'alors, faite aux Parisiens de passer une nuit sous des tentes a fait la une des éditoriaux.

Pourquoi cette initiative a pris autant de place dans les médias entre Noël et les premiers jours de l'année ? Serait-ce parce que pendant la trêve des confiseurs ce type de mouvement fait pleurer dans les chaumières ? Lors des fêtes de fin d'année, les médias multiplient les reportages sur les plus humbles d'entre nous. Serait-ce une nouveauté que de camper sur le Canal Saint Martin ? Médecins du monde, douze mois auparavant a distribué plus de 400 tentes à Paris pour sensibiliser sur le manque de places d'hébergement. Mais aux beaux jours, les pétitions des collectifs contre la présence des campements ont fleuri à leur tour ! Serait-ce une manipulation politico médiatique permettant de couper l'herbe sous les pieds à un candidat qui aurait la "monopolitude" du cœur ? Peut-être. Les faits sont sacrés et les commentaires sont libres !

Pour moi, cette initiative a eu le mérite de mettre en exergue la partie immergée d'une pauvreté croissante. Elle gagne aussi bien les salariés et les classes moyennes que les personnes sans emploi. 86 000 personnes sont sans domicile en France, (et un peu moins de 10 000 pour la région PACA). Ces personnes figurent parmi les 3 250 000 mal-logés (dont 345 000 en PACA). On entend par mal-logés des personnes qui n'ont pas de logement ou dont la domiciliation est logement provisoire (15 000 ménages en PACA) : un hôtel meublé, un camping, ou un hébergement familial (17 000 en PACA). Il y a encore ceux dont le logement est inadapté pour cause d'insalubrité, d'insécurité ou de sur-occupation : 127 000 ménages de la région sont concernés.

Pour chacune de ces situations, des lois ont été promulguées. Ce sont pour l'essentiel : la loi Besson tendant à favoriser le droit au logement (1990) a mis en place les Fonds de solidarité logement dans chaque département permettant de garantir des loyers. Malgré cela, la situation des plus défavorisés n'a fait qu'empirer et affecte maintenant d'autres catégories de la population.

La loi contre les exclusions de 1998 a permis l'organisation de dispositifs de prévention des expulsions domiciliaires. Pourtant, plus de 100 000 personnes ont fait l'objet d'une procédure d'expulsion l'an passé.

La loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) de 2000, devait notamment obliger chaque commune urbaine de disposer et de construire le cas échéant, les 20% de logements sociaux minimums. Six ans plus tard, sur les 743 communes concernées, un tiers d'entre-elles seulement ont tenu leur engagement et 154 communes n'ont produit aucun logement social dans l'irrespect le plus total de la loi.

Le plan Borloo de 2004, et la loi "engagement national pour le logement" (ENL) de 2006 ont pour objectif important, la construction et l'accession sociale à la propriété. L'effet sur la construction est déjà réel puisque depuis 25 ans il n'a jamais été construit autant de logements par an que dans ces 2 dernières années. Toutefois, sur les 410 000 logements construits en 2005, 9 % seulement représentaient du logement social, alors que 80 % de la population française est éligible aux logements HLM.

On le voit, jusqu'ici, les réponses restent insuffisantes et/ou inexistantes. La pénurie en logements accessibles perdure alors même que le niveau de pauvreté augmente : en France, 5,9 % de la population est sous le seuil de pauvreté, le chiffre monte à plus de 8,6 % en PACA et à 9,7 % dans les Bouches-du-Rhône.

Ceci laisse à penser que la loi n'a de valeur que si elle est applicable et opposable, à l'instar de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et du droit à la santé pour tous (on ne dénoncera pas ici les praticiens qui refusent les bénéficiaires de la CMU !).

La réponse emblématique au mouvement des Don Quichottes a été celle du président de la République, lors de ses vœux, qui a demandé au gouvernement de légiférer avant le 22 février sur le droit opposable au logement. Ce dernier fait partie des plus anciennes propositions de la Fondation Abbé Pierre. Elle ne peut par conséquent que se réjouir de cette avancée sociale majeure.

Ce nouveau droit doit être institué rapidement, et sa mise en œuvre implique d'engager d'urgence la production massive de logements sociaux pour éponger la pénurie actuelle. Le besoin est estimé à 800 000 logements en France et 90 000 en PACA. Pour sa part, la fondation Abbé Pierre énoncera les conditions indispensables selon elle, pour garantir que ce droit puisse devenir effectif, lors de la présentation publique de son "rapport du mal logement" en France le 1<sup>er</sup> février à Paris et le 22 février à Marseille.

Fati Bouaroua.

Fondation abbé Pierre, 20 rue Loubon,  
13003 Marseille. Tel 04 91 50 61 77

#### **Pour aller plus loin, lire d'autres textes de la fondation Abbé Pierre...**

##### **Rapport sur le mal logement :**

<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/rml.htm> (Présentation du rapport sur le mal logement)

<http://www.ash.tm.fr/front/flash.php?id=12603> (article ASH)

##### **Position nationale :**

<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/communiqués.php?id=82> (communiqué du 16 janvier)

<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/communiqués.php?id=84> (communiqué du 12 février)

##### **Position régionale :**

<http://www.centrevillepourtous.asso.fr/IMG/img140.pdf>